

2022-1837
2022-09-13

{Booklet Label}

GROUPE

11

FONGICIDE

Fongicide Intuity®

FONGICIDE
SUSPENSION
USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans le canola (sous-groupe 20A), le raisin (sous-groupe 13-07F), la laitue pommée et frisée, et les fraises (sous-groupe 13-07G, sauf canneberge).

PRINCIPE ACTIF :

Mandestrobine43,3 %

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,01 % comme agents de conservation OU
contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0006% et 2-Méthyl-4-
isothiazolin-3-one à raison de 0.0002% comme agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 32288
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net :

Valent Canada Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON, Canada N1C 0A1
(519) 767-9262
www.valent.ca

Intuity est une marque déposée de Sumitomo Chemical Company, Limited

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les secteurs où des eaux de surface sont présentes ni dans les zones intertidales sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau par l'élimination de l'eau de lavage ou de rinçage de l'équipement. La

dérive et le ruissellement provenant des secteurs traités peuvent être nocifs pour les organismes aquatiques présents dans les eaux adjacentes aux secteurs traités.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, et les activités de nettoyage et de réparation. Si l'application est réalisée à partir d'une cabine fermée, le port de gants n'est pas nécessaire.

Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle (EPP) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Se laver à fond et mettre des vêtements propres dès que possible.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, ni directement ni par la dérive. Seuls des manipulateurs dûment protégés peuvent être présents dans l'aire d'épandage pendant le traitement.

N'appliquer que lorsque le potentiel de dérive vers les secteurs résidentiels ou d'activités humaines tels que les maisons, les chalets, les écoles et les zones récréatives est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de températures, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

Pour les cultures agricoles : ne pas entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans la zone traitée pendant le délai de sécurité de 12 heures après le traitement. Lire le mode d'emploi sur l'étiquette de chaque produit d'association et suivre les précautions et les limitations les plus sévères.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, contacter le Valent Canada Inc.

MESURES DE PRÉCAUTIONS POUR L'APPLICATION

Application aérienne :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (519) 767-9262. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

D'autres précautions propres à l'épandage aérien doivent être prises (zones tampons en bordure des champs ou des habitats aquatiques, etc.).

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, il convient de noter que le Fongicide Intuity contient un fongicide du groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide Intuity et à d'autres fongicides du groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Intuity ou d'autres fongicides du groupe 11 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes agents pathogènes.
- Éviter d'effectuer plus que le nombre maximum de pulvérisations indiqué sur l'étiquette et de pulvérisations consécutives du Fongicide Intuity ou d'autres fongicides du même groupe dans une même saison.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Valent Canada, Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à Fongicide Intuity chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MODE D'ACTION

Le Fongicide Intuity fait partie de la classe de fongicides des strobilurines ou inhibiteurs de la quinone extérieure (IQe) (Groupe 11), selon la classification du *Fungicide Resistance Action Committee (FRAC)*.

Le Fongicide Intuity est une fongicide à large spectre pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans des cultures énumérées. Le Fongicide Intuity a des propriétés préventives et systémiques. Il est particulièrement efficace lorsqu'il est appliqué avant l'infection. On obtient une suppression optimale des maladies par l'utilisation du Fongicide Intuity dans le cadre d'un programme de pulvérisations régulières et lorsqu'il est utilisé en association et en alternance avec d'autres fongicides efficaces ayant un mode d'action différent et qui agissent contre les mêmes pathogènes.

RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE

Ne pas effectuer de traitement si on prévoit de la pluie dans les 2 heures suivant l'application, à défaut de quoi la suppression des maladies pourrait être réduite.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Avant d'appliquer le Fongicide Intuity, voir à ce que l'équipement d'épandage soit propre et bien entretenu. La cuve du pulvérisateur, les conduites et les rampes doivent être nettoyées pour s'assurer qu'elles ne contiennent aucun résidu des produits utilisés précédemment. L'équipement d'épandage doit être nettoyé conformément aux directives du fabricant du dernier produit utilisé avant que l'équipement ne serve à l'application du Fongicide Intuity. Si deux produits ou plus ont été utilisés en association avant l'application du Fongicide Intuity, les directives de nettoyage les plus contraignantes doivent être suivies.

L'équipement d'épandage doit être propre et en bon état de marche. La précision des buses doit faire l'objet de vérifications fréquentes.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'équipement d'épandage doit être nettoyé à fond tous les jours après l'application du Fongicide Intuity. Une fois l'application terminée, nettoyer l'équipement d'épandage selon la marche à suivre suivante :

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur. Rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve et tous les tamis.
2. Remplir la cuve d'eau propre et rincer toutes les conduites, rampes, buses et tamis.
3. Vider complètement la cuve.
4. Retirer toutes les buses et tous les tamis et les rincer à l'eau claire.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir la cuve propre du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement le Fongicide Intuity dans la cuve. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve du Fongicide Intuity avec d'autres pesticides homologués, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs requis.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.
6. Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer le jour même. Appliquer le Fongicide Intuity dans les 24 heures suivant la préparation du mélange.

VOLUME DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION

Appliquer le Fongicide Intuity dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme du feuillage, des fleurs et des fruits. Une couverture complète est requise pour obtenir une suppression optimale des maladies. Pour une application terrestre, appliquer un minimum de 100 L de solution à pulvériser à l'hectare. Pour une application aérienne, appliquer un minimum de 50 L de solution à l'hectare pour assurer une couverture uniforme.

IRRIGATION CHIMIQUE

Par systèmes d'irrigation

Le Fongicide Intuity peut être appliqué par les systèmes d'irrigation, sauf indication contraire. N'appliquer ce produit qu'avec des systèmes d'irrigation à pivot central, à déplacement latéral automoteur, avec canon automoteur, à système fixe ou portatif (déplacement sur roue, déplacement latéral, déplacement terminal ou déplacement manuel). Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire de tout autre système d'irrigation. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est telle qu'elle empêche une distribution uniforme ou favorise la dérive hors du site prévu de traitement. Ne pas appliquer par chimigation si le site à traiter est situé à 100 mètres ou moins d'un secteur résidentiel ou d'un parc. Des dommages à la culture, un manque d'efficacité ou des résidus de pesticide illégaux dans la culture peuvent résulter d'une distribution non uniforme de l'eau traitée.

Directives pour l'étalonnage et l'application

Appliquer le Fongicide Intuity selon le calendrier indiqué pour la culture, et non en fonction de la fréquence habituelle d'irrigation, à moins que les deux ne coïncident. Programmer l'équipement afin d'appliquer le volume minimal d'eau à l'hectare. Faire fonctionner le système à une vitesse correspondant à 85 à 90 % du régime nominal du fabricant.

Les techniques d'étalonnage et d'application ci-dessous sont fournies en guise de référence, mais elles ne constituent pas une garantie de fonctionnement pour l'application par système d'irrigation. S'adresser à l'agence de réglementation locale ou provinciale pour connaître les Restrictions avant d'appliquer le produit à l'aide d'un système d'irrigation.

Système d'irrigation à pivot central

1. N'utiliser que des systèmes d'entraînement qui fournissent une distribution uniforme de l'eau.
2. Ne pas utiliser de canons d'extrémité lorsque le Fongicide Intuity est appliqué à l'aide d'un système à pivot central, puisqu'il en résulterait une application non uniforme.
3. Rattacher la première buse au point le plus rapproché de la tête de puits afin de protéger la source d'eau.
4. Calculer la taille de la superficie à traiter.
5. Calculer le temps requis pour appliquer entre 2.5 et 6.35 mm (0,1 et 0,25 pouce) d'eau sur la surface à traiter lorsque le système et le dispositif d'injection fonctionnent aux pressions recommandées par le fabricant. Faire fonctionner le système à une vitesse correspondant à 80 à 95 % du régime nominal du fabricant.
6. En utilisant de l'eau, déterminer quel est le débit de sortie de la pompe d'injection lorsque le système fonctionne à la pression normale.
7. Calculer la quantité de Fongicide Intuity à utiliser pour traiter la surface couverte par le système d'irrigation.
8. Ajouter la quantité de Fongicide Intuity et suffisamment d'eau dans le réservoir de solutions pour alimenter le dispositif d'injection durant le temps requis (voir « Directives de mélange » sur cette étiquette).
9. S'assurer que le système soit bien rempli d'eau avant de démarrer l'injection de la solution de Fongicide Intuity. Prévoir un temps d'injection suffisant pour que le système atteigne sa pression maximale.
10. Maintenir une agitation constante dans le réservoir de solution pendant la période d'injection.
11. Injecter la quantité de Fongicide Intuity requise à l'hectare continuellement, pendant une révolution complète du système.
12. Arrêter le dispositif d'injection lorsque le traitement est terminé. Laisser fonctionner le système jusqu'à ce que toute la solution de Fongicide Intuity ait été éliminée par les gicleurs.
13. Permettre au système d'irrigation de vidanger complètement les buses du pesticide avant de fermer l'arrivée d'eau.

Systèmes d'irrigation fixes ou portatifs (déplacement sur roue, déplacement latéral, déplacement terminal ou déplacement manuel)

1. Calculer la superficie couverte par les gicleurs.
2. Remplir le réservoir du dispositif d'injection avec de l'eau et régler le débit du dispositif pour qu'il vide le réservoir en 20 à 40 minutes.
3. Calculer la quantité de produit requise pour traiter la superficie couverte par le système d'irrigation.
4. Ajouter la quantité requise de Fongicide Intuity dans le volume d'eau utilisé pour déterminer le temps d'injection (voir « Directives de mélange » sur cette étiquette).
5. Faire fonctionner le système à la pression et pendant la période déterminée lors de l'étalonnage.
6. Injecter la quantité de Fongicide Intuity requise à l'hectare pour une période de 20 à 40 minutes à la fin d'une irrigation planifiée ou encore pendant une période de 20 à 40 minutes indépendante des périodes régulières d'irrigation afin de maximiser la rétention du fongicide par le feuillage.
7. Arrêter le dispositif d'injection lorsque le traitement est terminé. Laisser le système d'irrigation fonctionner jusqu'à ce que tout le pesticide soit éliminé des buses. Pour s'assurer que les conduites soient bien vidangées, un colorant indicateur peut être injecté à la fin de la période d'application.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Afin de réduire la dérive du produit, appliquer les gouttelettes les plus grosses permettant une couverture uniforme et une suppression satisfaisante de la maladie. Suivre les directives suivantes pour obtenir une application adéquate et pour éviter la dérive du produit :

- Ne pas appliquer en présence d'une forte inversion de température à basse altitude, lorsque les vents soufflent en rafale ou sous d'autres conditions favorisant la dérive. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle à moins de 3 km/h ou à plus de 16 km/h.
- **Volume porteur et pression de pulvérisation** : Une application à moins de 50 L à l'hectare peut résulter en une couverture et une suppression inadéquates. L'application de volumes plus élevés procure généralement une suppression de la maladie plus régulière. Ne pas excéder la pression recommandée par le fabricant des buses. Pour plusieurs types de buses, des pressions plus basses génèrent de plus grosses gouttelettes. Lorsque de plus grands débits sont requis, utiliser des buses générant un plus grand débit plutôt que d'augmenter la pression.
- **Choix et orientation des buses** : La formation de très petites gouttes peut être réduite grâce au choix approprié des buses, en dirigeant le jet des buses du côté opposé au vent autant que possible et en évitant une pression de pulvérisation trop forte. Utiliser des buses produisant un jet de forme aplatie ou conique. Utiliser des buses de type antigoutte telles que les buses à diaphragme, pour éviter toute fuite involontaire de la solution. Les buses doivent être dirigées vers l'arrière de l'appareil et l'angle des jets doit être situé entre 0 et 15° vers le bas. Ne pas placer de buses sur les derniers 25 % des ailes ou des rotors.

- **Agents de lutte contre la dérive** : Des agents de lutte contre la dérive peuvent être utilisés bien qu'il soit préférable de recourir à des jets produisant de plus grosses gouttelettes, ce qui peut être achevé par le choix et l'usage approprié des buses. Si on prévoit utiliser un agent de lutte contre la dérive, lire et se conformer strictement aux précautions et aux autres renseignements figurant sur l'étiquette et s'assurer de la compatibilité de l'additif avec le fongicide choisi et avec le type de buses utilisé avant de sélectionner les adjuvants.

GESTION DE LA DÉRIVE DU JET

Il est de la responsabilité de l'applicateur d'éviter toute dérive des jets sur le site traité. Ne pas appliquer ce produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des zones traitées. L'interaction de plusieurs facteurs reliés à l'équipement et aux conditions météorologiques détermine le potentiel de dérive. L'applicateur doit considérer tous ces facteurs lors d'une prise de décision.

Ne pas appliquer ce produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des zones traitées. Quand ce produit est appliqué par voie aérienne, se conformer aux restrictions et aux précautions relatives à la dérive indiquées dans la section « APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE ».

RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES :

Les cultures suivantes peuvent être semées après l'application du Fongicide Intuity aux doses figurant sur l'étiquette. Ne pas semer avant le délai de sécurité recommandé pour la culture subséquente.

CULTURES	DÉLAI DE SÉCURITÉ
Canola (le sous-groupe 20A) Raisin (le sous-groupe 13-07F) Laitue pommée et frisée Fraises (le sous-groupe 13-07G, sauf canneberge)	Immédiatement
Toutes les autres cultures	4 mois

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille grossière de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS orienter le jet directement au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de ce site, du côté face au vent).

Chimigation : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossière correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surélevé.

Application aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure la taille grossière de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons :

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour la protection de:				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitat terrestre
		Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Pulvérisateur agricole	Moutarde d'Abyssinie, sous-groupe de canola 20 A	1	0	0	0	0

	Laitue pommée et frisée, sous-groupe de fraise 13-07G (sauf canneberge)		1	1	1	0	1
Applicateur pneumatique	Sous-groupe de raisin 13-07F	Début de la croissance	15	2	0	0	1
		Fin de la croissance	5	1	0	0	1
Aérienne	Moutarde d'Abyssinie, sous-groupe de canola 20 A	Voilure fixe	1	0	0	0	0
		Voilure tournante	1	0	0	0	0
	Sous-groupe de raisin 13-07F	Voilure fixe	10	1	1	0	10
		Voilure tournante	5	1	1	0	10
	Sous-groupe de fraise 13-07G (sauf canneberge)	Voilure fixe	10	1	1	0	15
		Voilure tournante	10	1	1	0	10

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE - TOUTES LES CULTURES

- Le Fongicide Intuity devrait être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégré.
- Appliquer par pulvérisation foliaire dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète des plants.

Cultures	Délais d'attente minimal avant la récolte (jours)	Dose maximale à l'hectare, par application	Nombre maximum d'applications séquentielles	Nombre maximum d'applications par année	Dose maximale à l'hectare, par année	Restriction pour le pâturage
Canola (le sous-	35	877 mL/ha (420 g m.a. /ha)	Sans objet	1	877 mL/ha (420 g m.a. /ha)	Non

groupe 20A)						
Raisin (le sous-groupe 13-07F)	10	877 mL/ha (420 g m.a. /ha)	2	3 - 4 en fonction de la dose utilisée	2631 mL/ha (1260 g m.a. /ha)	Sans objet
Laitue pommée et frisée	Laitue pommée : 18 jours Laitue frisée : 9 jours	877 mL/ha (420 g m.a. /ha)	2	2	1 754 mL/ha (840 g m.a. /ha)	Sans objet
Fraises (le sous-groupe 13-07G, sauf canneberge)	0	877 mL/ha (420 g m.a. /ha)	2	4 - 5 en fonction de la dose utilisée	3508 mL/ha (1680 g m.a. /ha)	Sans objet

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE – RESTRICTIONS ET LIMITES

CANOLA (le sous-groupe 20A) Bourrache, moutarde d'Abyssinie, crambé, saliquier, vipérine, graine de lin, caméline, vélar d'Orient, lesquerelle, lunaire, limnanthe, asclépiade, graine de moutarde, radis oléagineux, graine de pavot, colza (y compris canola), sésame, julienne des dames, cultivars, variétés, et/ou hybrides de ces variétés				
Maladies	Doses d'emploi		Moment d'application	Restrictions
	mL/ha	L/ha		
Moisissure blanche/ Pourriture sclérotique du colza (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	439 - 877 (210 - 420 g m.a. /ha)	Terrestre : Volume de pulvérisation minimum 100 L/ha Aérien : Volume de pulvérisation minimum 50 L/ha	Appliquer quand la floraison atteint 20 % à 50 %	- Ne pas appliquer à moins de 35 jours de la récolte - Lorsque les conditions sont très favorables à la maladie, utiliser 877 mL/ha. - Ne pas faire plus d'une application par année - Ne pas appliquer plus de 877 mL/ha/année.

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE – RESTRICTIONS ET LIMITES

RAISIN (le sous-groupe 13-07F) Groseille à maquereau, raisin de vigne de l'Amour, raisin, fruit de passiflore purpurine, fruit de schizandre et/ou hybrides de ces variétés				
Maladies	Doses d'emploi		Calendrier de traitement	Restrictions
	mL/ha	L/ha		
Moisissure grise des grappes de la vigne/ Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	439 - 877 (210 - 420 g m.a. /ha)	Terrestre : Volume de pulvérisation minimum 100 L/ha	Débuter les applications avant l'infection, au début de la floraison, avant que les raisins ne se touchent et à la véraison /le début de mûrissement de fruit, jusqu'à 10 jours avant la récolte. Faire applications séquentielles au moins 10 jours d'intervalle.	- Ne pas appliquer à moins de 10 jours de la récolte - Lorsque les conditions sont très favorables à la maladie, utiliser des doses plus élevées et des intervalles plus courts. - Ne pas faire plus de deux applications séquentielles. - Ne pas faire plus de 3 à 4 applications par année, en fonction de la dose utilisée. - Ne pas appliquer plus de 2631 mL/ha (1260 g m.a. /ha) par année. Lorsqu'on cible l'oïdium de la vigne : - Les applications de Fongicide Intuity ou n'importe quelle autre pulvérisation qui contient un fongicide de groupe 11 sont limitées à 2 par culture de vigne. - Le Fongicide Intuity devrait être utilisé en alternance stricte avec les fongicides d'une groupe de résistance croisée différent lorsqu'appliqué seul.
Répression seulement : Oïdium de la vigne (<i>Uncinula necator</i>) sur raisin et raisin de vigne de l'Amour			Débuter les applications avant l'infection, au début de le débourrement et continuer à intervalles de 10 à 14 jours	

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE – RESTRICTIONS ET LIMITES

FRAISE (le sous-groupe 13-07G, sauf Canneberge) Bleuet nain, raisin d'ours, myrtille, chicouté, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, fraise et/ou hybrides de ces variétés				
Maladies	Doses d'emploi		Calendrier de traitement	Restrictions
	mL/ha	L/ha		
Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	439 - 877 (210 - 420 g m.a. /ha)	Terrestre : Volume de pulvérisation minimum 100 L/ha	Débuter les applications quand la floraison atteint 10 % ou avant l'infection, et continuer à intervalles de 7 à 14 jours.	- Applications peuvent être faites jusqu'au jour de la récolte. - Lorsque les conditions sont très favorables à la maladie, utiliser des doses plus élevées et des intervalles plus courts. - Ne pas faire plus de deux applications séquentielles. - Ne pas faire plus de 4 à 5 applications par année, en fonction de la dose utilisée. - Ne pas appliquer plus de 3508 mL/ha (1680 g m.a. /ha) par année. - Ne pas utiliser dans les serres.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Valent Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Valent Canada, Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour le produit lorsqu'il est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés de cultures. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une petite parcelle, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes, pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

LAITUE POMMÉE ET FRISÉE				
Maladies	Doses d'emploi		Calendrier de traitement	Restrictions
	mL/ha	L/ha		
Répression de la pourriture des capitules et de l'affaissement sclérotique de la laitue (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	439 à 877 (210 à 420 g m.a./ha)	Terrestre : Volume de pulvérisation minimum 100	Effectuer une première application au moment de la levée. Effectuer une deuxième application 10 jours après l'éclaircissage.	• Lorsque le champ présente des antécédents de développement de la maladie ou que l'on s'attend à ce que la pression de la maladie soit élevée, utiliser la dose plus élevée. • Ne pas faire plus de deux applications par année. • Ne pas appliquer plus de 1 754 mL/ha par année. • Ne pas appliquer à moins de 18 jours de la récolte pour la laitue pommée. • Ne pas appliquer à moins de 9 jours de la récolte pour la laitue frisée. • Ne pas utiliser dans les serres.

{Base Container Label}

Fongicide Intuity®

FONGICIDE
SUSPENSION
USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans le canola (sous-groupe 20A), le raisin (sous-groupe 13-07F), la laitue pommée et frisée, et les fraises (sous-groupe 13-07G, sauf canneberge).

PRINCIPE ACTIF :

Mandestrobine.....43,3 %

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,01 % comme agents de conservation OU
contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0006% et 2-Méthyl-4-
isothiazolin-3-one à raison de 0.0002% comme agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 32288
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net :

Valent Canada Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON, Canada N1C 0A1 (519) 767-9262
www.valent.ca

Intuity est une marque déposée de Sumitomo Chemical Company, Limited

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Suivre les directives à l'intention du préposé au mélange ou au chargement et de l'opérateur antiparasitaire dans l'étiquette. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, et les activités de nettoyage et de réparation. Si l'application est réalisée à partir d'une cabine fermée, le port de gants n'est pas nécessaire.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.